

Présents :

François BOCK maire de Gençay préside la séance

Jean BERGER, Omar MBAYE, Dominique SOUILLE, Isabelle BOETSCH, Aurélie BOURREAU, Nadia RABAN, Sophie VERGNAUD, Renaud ROBERT, Sarah COLLOBER, Peggy MENETEAU, Sophie GUIGNARD, Jean-Paul THUBERT, David RANGER, Fabienne ROUSSEAU GILLES, Martine BIAIS, Dominique CRETIN, Philippe BONNEAUD.

Absents excusés avec pouvoir : Claude FERRON

Secrétaire : Sophie VERGNAUD

Séance ouverte à 20h35

I – Approbation du procès verbal de la réunion du 30 avril 2014

Suite à la demande de monsieur Omar MBAYE conseiller, le maire a interrogé Vienne Services au sujet de la mise à disposition gracieuse d'un local à Mr JACOB menuisier à Gençay.

Il s'avère que la délibération prise par les anciens conseillers sur l'attribution de ce local est illégale.

La personne concernée en a été informée et quittera les locaux à la fin du mois de mai.

Concernant la proposition du menuisier au sujet des travaux effectués au centre culturel, il n'est pas possible pour la commune d'accepter un devis comportant une main d'œuvre offerte à titre gracieux. Le devis sera donc modifié et la commune paiera l'intégralité des travaux.

Ce point litigieux ayant été traité, le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

Vote Pour 19

II - Offre d'achat de la maison HOUDIN

La maison de Mr Houdin se situe Rue de la Sallée ; la commune se propose de la racheter afin de créer un passage piétonnier qui servira de liaison entre le parking à coté du cinéma et l'école.

Cependant, Mr Houdin est reliquataire auprès de la commune via le CCAS de la somme de 1530€ et auprès de l'association Kolyma (fourrière d'animaux) de la somme de 1080€.

Le conseil propose d'effacer une partie de la dette pour un montant de 811,64€, ce que les conseillers adoptent à l'unanimité.

Vote Pour 19

III - Revalorisation des tarifs

Aucune revalorisation des tarifs de location n'a été effectué depuis 2012.

Afin de pallier aux charges de fonctionnement (eau, électricité, gaz, etc...) qui ont subi une forte augmentation, il est proposé d'effectuer une revalorisation des tarifs de location des salles ainsi que des logements à compter du 1er juillet 2014.

Conformément aux dispositions prévues en matière de location, ces augmentations seront basées sur l'indice de variation annuelle des loyers publiée par l'INSEE du 4<sup>ème</sup> trimestre 2013 au taux de 0,69%.

Un document reprenant les tarifs sera annexé au procès verbal.

1. Location de la salle des fêtes

Il est rappelé que la salle des fêtes représente un service à la population ; elle est à disposition des habitants de la commune ainsi que des personnes extérieures, des associations, et des professionnels moyennant un prix de location.

Comparativement aux autres communes, cette salle est vaste, bien équipée, et son prix attractif.

Cependant, la gestion de la salle a un coût pour la commune et elle est structurellement déficitaire ; les charges de chauffage et d'électricité sont élevées, ainsi que les charges d'entretien (réparations, ménages).

Il a été également constaté par les conseillers de la commission logement que les utilisateurs acquittant le prix d'une location d'une journée en disposaient souvent plus longtemps afin d'installer tables ou matériel.

Les prix n'ayant pas été revus depuis 2012, des changements de tarifs sont proposés :

- Location pour toutes sociétés extérieures, traiteurs ou particuliers : prix non modifié
- Location aux associations de Gençay et de St Maurice La Clouère : 125€ pour la 1<sup>ère</sup> utilisation, 250€ à partir de la 2<sup>ème</sup> location
- Location à des associations à but non lucratif et autres associations : prix inchangés

- Cautions : la caution concernant le nettoyage insuffisant de la salle est portée à 500€ (caractère dissuasif) ; les autres montants restent inchangés.

Vote Pour 15 Abstention 3 Contre 1

Le problème de l'utilisation de la régie, plus particulièrement du micro est abordé : à chaque utilisation, le micro est dérégulé et ne fonctionne plus, ou mal ; le dysfonctionnement du micro est réparé par le personnel communal, à condition qu'il soit signalé.

Une réflexion sera prévue à ce sujet.

## 2. Location de la salle du château d'eau

Cette salle est souvent louée à l'occasion de réunions de famille ou par les associations ; il est convenu d'y apporter un aménagement complémentaire en l'équipant d'un four micro-ondes et de plaques électriques.

- Les tarifs à la journée, accompagné du supplément électricité/chauffage est inchangé pour les personnes et associations de Gençay ; le supplément « hors commune » passe de 20 à 25€.
- Le tarif de location sur le weekend sera augmenté et le supplément électricité/chauffage inclus dans le nouveau tarif : 190€ pour les gencéens, 230€ pour les « hors communes ».
- Il est fixé une caution de 450€ pour la salle et de 250€ pour le nettoyage

Vote Pour 13 Abstention 2 Contre 4

Le problème du nettoyage de la salle après le passage des associations pour lesquelles elle est mise à disposition est évoqué et fera l'objet d'une étude.

## 3. Location de la benne

L'utilisation d'un camion benne communal afin d'apporter des déchets encombrants à la déchetterie est proposée moyennant une location. Celle-ci comprend la livraison par un employé communal de la benne au domicile et le trajet à la déchetterie effectué par l'employé lorsque la benne est remplie. Les demandes ont été de 10 en 2012 et de 7 en 2013.

Afin de tenir compte de l'augmentation du gasoil, le tarif est porté de 41€ à 45€.

Vote Pour 18 Contre 1

## 4. Concessions cimetière et colombarium

Aucune modification de tarif

Vote Pour 19

## 5. Loyers des logements maison des services publics

Des locaux sont mis à disposition pour des permanences d'associations ou de syndicats : APEF, ADMR, SIAD, Mission locale, PMI, etc...

- Mise à disposition gratuite pour l'assistante sociale et le service pénitentiaire
- Les tarifs applicables pour les autres intervenants sont portés de 155,38€ à 158€ (Hausse correspondant à l'indice INSEE + 0,69%)

Vote Pour 18 Contre 1

## 6. Loyers des bureaux de Monsieur CLEMENT (ancien SIVEER)

Au 1<sup>er</sup> juillet 2014, le loyer de l'immeuble situé sur le Champ de Foire sera augmenté selon l'indice de variation annuelle des loyers publié par l'INSEE du 4<sup>ème</sup> trimestre 2013 au taux de 0,69%. (voir en annexe)

## 7. Loyers des logements au 2 rue des docteurs Barot ( au-dessus Caisse d'Epargne)

Précisions apportées pour tous les logements loués par la commune : les tarifs comprennent le loyer principal ainsi qu'un montant de charges, charges payées par la commune pour l'électricité et l'entretien des parties communes et l'eau.

L'augmentation tarifaire porte sur le loyer uniquement.

Aucun loyer n'a été augmenté depuis 2012.

Conformément à l'indice INSEE, la hausse appliquée sera de 0,69% (voir tableau en annexe)

Vote Pour 17 Contre 2

## 8. Loyers des logements au 1 rue des docteurs Barot ( au-dessus de la Poste)

Conformément à l'indice INSEE, la hausse appliquée sera de 0,69% ( voir tableau en annexe)

Vote Pour 17 Contre 2

#### 9. Loyers des logements au foyer logement

21 logements sont loués à des personnes extérieures ; le reste des logements est géré par le CCAS.

Conformément à l'indice INSEE, la hausse appliquée sera de 0,69% portant le tarif à 237€.

Vote Pour 17 Contre 2

#### 10. Loyers des logements de l'annexe de la mairie

Conformément à l'indice INSEE, la hausse appliquée sera de 0,69% ( voir tableau en annexe)

Pour 17 Abst 1 Contre 1

Les loyers des pavillons rue Saint Avold, une hausse de 0.69% a été décidé selon le vote Pour 16 Contre 2  
Abstention 1

#### 11. Loyers de la station service Intermarché

Une délibération du conseil municipal du 26/04/2007 autorise la location du terrain destiné à la station service du magasin intermarché .

Un bail commercial de 9 ans a été signé entre les parties pour un loyer annuel de 1 500€, payable par trimestre, prévoyant une clause de révision basée sur l'indice INSEE.

Par conséquent, le loyer sera automatiquement augmenté selon l'indice national du coût de la construction du 4<sup>ème</sup> trimestre N-1, le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année.

Il n'y a pas besoin de la délibération du conseil municipal.

#### IV- GAN assurances – bâtiments de la Trésorerie de Gençay

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la dissolution du syndicat de la perception de Gençay, le bâtiment appartient à la commune de Gençay.

Il demande à l'assemblée l'autorisation de transférer le contrat d'assurance GAN du syndicat de la perception de Gençay au nom de la commune de Gençay afin de procéder au règlement de l'assurance du bâtiment sur le budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et charge le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

#### V- Délégation au Maire

Le conseil doit donner délégation de signature au maire afin de lui permettre l'attribution des logements, la signature des contrats de location et le remboursement des cautions.

Vote Pour 19

#### VI- Création de postes

Selon les règles d'ancienneté administrative de la fonction territoriale, Odile BEAUME accède au grade d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> échelon.

De même, Sébastien VIGNAUD accède par concours au grade d'adjoint technique principal.

Selon les règles territoriales, Dominique BOUCHET et Jacky GUICHARD accèdent de part leur ancienneté au grade d'adjoint principal de 2<sup>ème</sup> classe.

En conséquence, 4 nouveaux postes doivent être créés et les 4 postes existants doivent être supprimés.

Le conseil décide à l'unanimité de valider le projet de création des 4 postes à Gençay.

Vote Pour 19

#### VII- Réfection des plaques du monument aux morts

Des devis ont été effectués pour les travaux de rénovation par les Pompes Funèbres Gencéennes, les Etablissements MOREAU et la société CREATION ST LUBIN.

Dans la mesure où il existe un conflit d'intérêt entre les parties, François BOCK et Omar MBAYE sortent de la salle du conseil.

Les devis sont présentés par le 2<sup>ème</sup> adjoint :

Pompes Funèbres Générales 2 887,80 €

Ets MOREAU 2 702,75 €

CREATION LUBIN 1 026,00 €

Les travaux demandés par les anciens combattants n'ont pas été prévus au budget ; par conséquent, le montant des travaux devra être pris sur les frais de fonctionnement.

Un vote à bulletin secret est effectué :

PFG 3 voix

Ets Moreau 2 voix

Sté Lubin 10 voix

Bulletin blanc 1

En fonction des résultats, il est décidé de retenir le devis de la société Création LUBIN.

#### VIII- Travaux du pont Gençay/ St Maurice la Clouère ( information)

Le SIAEP de Gençay et Saint Maurice s'est réuni le 15 mai 2014 afin de débattre sur des travaux de conduite d'eau. Il a été constaté que le mur de soutènement existant au niveau du pont de l'ancienne RD 2, entre Gençay et St Maurice était endommagé. L'ouvrage appartient à la commune de Gençay qui doit donc effectuer les travaux de consolidation dont le coût est estimé à 25 000€.

Cependant, le SIVM propose de prendre en charge ces travaux : la part des travaux serait donc de 60% pour la commune de Gençay et 40% pour la commune de St Maurice.

Un devis chiffré sera établi prochainement.

#### IV- Permanences électorales

Dimanche 25 mai 2014 se déroulent les élections européennes.

Un bureau de vote doit être établi, ainsi que des permanences au cours du scrutin.

Ces informations sont annexées au présent rapport.

#### X- Questions diverses

- Dans le cadre de la sécurité du carrefour Route d'Usson/Rue Emilien Fillon, un devis a été demandé pour la fourniture d'un « feu intelligent » (feu de signalisation se mettant au rouge dès qu'un véhicule dépasse la vitesse autorisée) ; le feu coûte 4 400€ et la pose (tranchées, fourreaux, etc...) est évalué à 5 000 ou 6 000€. Ces informations seront étudiées par la commission travaux et voirie.

Le cinéma bénéficie d'une taxe sur les spectacles (TSA) qui sera reversée au propriétaire du cinéma.

Il est rappelé que la commune est propriétaire du cinéma et que l'association « Cinéma de Gençay » est l'exploitant, que c'est elle qui abonde le compte TSA et que c'est elle qui peut l'utiliser.

- A l'occasion de la manifestation « Contes sous la lune » proposé par le Centre Culturel du 14 au 15 juin 2014, il est demandé à la commune de mettre en place une déviation de la circulation, pour éviter que les bruits des voitures ne perturbent les spectacles.

Une déviation identique à celle des jours de foire sera donc mise en place.

- Un opéra « Les veuves joyeuses » se déroulera vendredi 23 mai 2014 à la salle des fêtes de Gençay. Quatre places ont été offertes et sont disponibles à la mairie.

- Suite à l'envoi par l'ATD de l'étude de faisabilité de la future maison de santé, un conseiller demande ce qui va être décidé.

Le maire doit recevoir en fin de semaine Pierre Cornu qui représente le personnel de santé ; le conseil municipal devra ensuite délibérer sur le projet afin de permettre le démarrage des opérations.

- Concernant le projet de rénovation de l'école, le conseil attend la réunion du conseil d'école qui aura lieu le 26 juin prochain.

- Fabienne GILLES-ROUSSEAU demande que la commission « gestion du personnel » soit réunie afin que les conseillers puissent connaître l'ensemble du personnel ainsi que ses attributions.

- Jean BERGER nouveau président du Syndicat du collège de Gençay recherche un local pour le secrétariat du syndicat qui était sur St Secondin ; il fait part de ses inquiétudes de la prise en charge par le syndicat des nouvelles modalités de la comptabilité administrative qui sera dématérialisée à compter de septembre ; le syndicat devra donc avoir à sa disposition du matériel pour scanner les factures.

Il rappelle que le syndicat emploie un maître nageur, une femme de ménage et une secrétaire qui doit partir à la retraite ; un poste de secrétariat de 10h par semaine sera donc disponible.

A terme, le syndicat pourrait être intégré dans les locaux de la communauté de communes du Pays Gencéen.

- Renaud ROBERT informe le conseil qu'il assistera à la réunion de Energies Vienne le lundi 26 mai 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le **jeudi 26 Juin 2014**

Sophie VERGNAUD